FAQ

(FOIRE AUX QUESTIONS)

Tarifs électricité (ELE) 2021

Bulle, le 31 août 2020

1 De se composent les tarifs de l'électricité ?

Le **prix global** de votre électricité se décompose en 3 parties distinctes :

La partie **"énergie"** est la composante tarifaire permettant d'acquérir de l'énergie électrique, soit l'achat d'électricité auprès de différents producteurs. Le cas échéant, cette partie comprend également la plus-value écologique qui garantit l'origine renouvelable de l'électricité.

La partie **"acheminement"** est la composante tarifaire permettant d'assurer l'exploitation et le renouvellement des infrastructures de réseau.

La partie **"taxes"** est la composante tarifaire permettant de collecter les diverses taxes, notamment fédérales et communales, qui sont ensuite reversées aux bénéficiaires finaux.

2 Quelle est l'évolution des tarifs en 2021 ?

En 2021, Gruyère Energie parvient à diminuer ses tarifs d'électricité de 1,24 % en moyenne. Cette évolution s'explique par une politique de gestion des approvisionnements stable sur le long terme et à une saine gestion des infrastructures de réseaux par Gruyère Energie.

L'évolution des tarifs d'électricité :

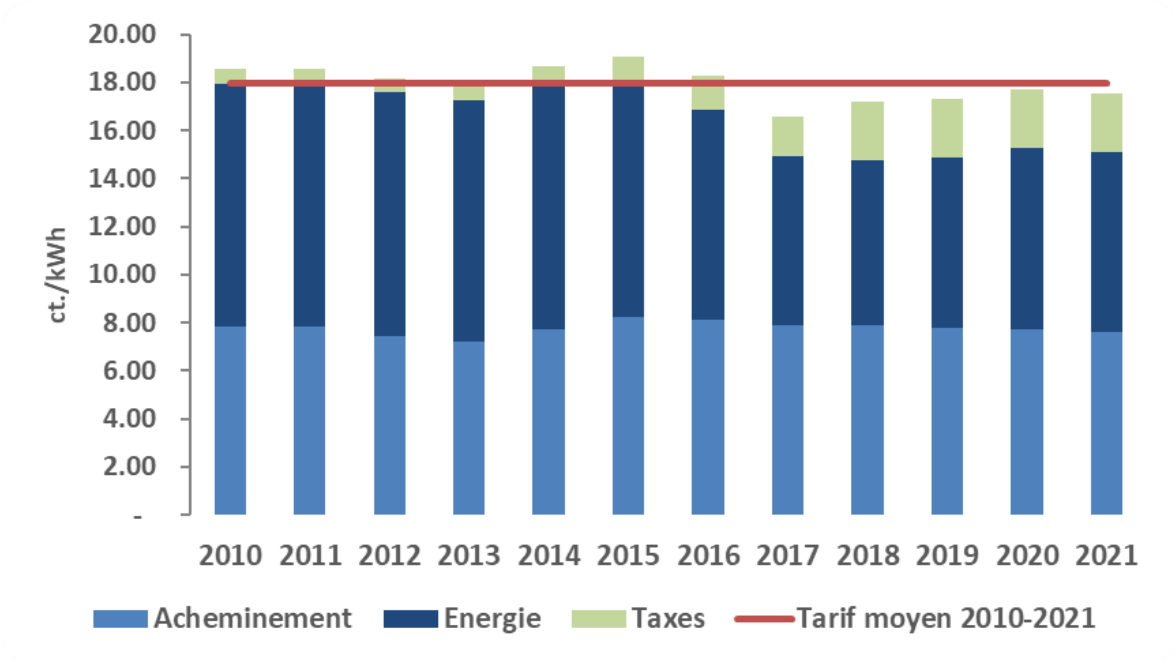

La composante « Energie » :

En 2019 et 2020, les prix de l'énergie électrique sur les marchés de gros ont connu un repli modéré qui contraste avec l'importante hausse enregistrée entre 2016 et 2018. Les prix restent toutefois ancrés sur la moyenne inférieure de ces 20 dernières années. La pandémie de Covid-19 n'a pas eu, de son côté, d'influence durable sur les marchés.

L'adaptation du coût des garanties d'origine (certificats permettant de connaître l'origine géographique et la source d'énergie du courant acheté) de 0.4 ct/kWh à 0.3 ct/kWh permet d'atteindre une diminution moyenne de 1.32% sur la composante énergie.

La composante « Acheminement » :

La diminution des coûts de l'acheminement de 1.16% en moyenne est due à de bonnes pratiques dans la gestion des infrastructures de réseaux par Gruyère Energie.

La composante « Taxes » :

En 2018, le Conseil fédéral a pris la décision (validée par le parlement) de relever le supplément pour le courant vert et la protection des eaux au niveau du plafond légal de 2.3 ct/kWh. Cette décision a déjà été prise en compte dans les tarifs 2019 et restera en vigueur dans les tarifs 2021.

Remarque importante :

L'adaptation tarifaire par client étant dépendante des caractéristiques de consommation de chacun, il y a donc lieu d'indiquer que l'évolution des tarifs n'est pas linéaire pour tous les consommateurs.

3 Choix du mix énergétique

3.1 De quoi parle-t-on ?

Gruyère Energie propose à sa clientèle une gamme de 4 produits avec comme mix de base une électricité 100% renouvelable. L'origine de l'électricité fournie peut être changée à tout moment sur demande.

- Le produit de base « **le choix MALIN** » se compose majoritairement d'énergie renouvelable d'origine alpine (hydroélectricité). Le reste étant couvert par d'autres énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.)

- Le 2ème produit « **le choix LOCAL** » propose une énergie d'origine locale dont la part de solaire atteint les 20% (reprise de l'énergie des centrales photovoltaïques de Gruyère Energie et des autoproducteurs qui injectent leur surplus de production sur notre réseau). Les 80% restant sont issus de l'usine hydroélectrique de Charmey.

- Le 3ème produit « **le choix VISIONNAIRE** » est une solution qui permet de choisir la part d'énergie solaire que le client souhaite consommer. L'origine de l'électricité est la même que pour le produit local.

- Le dernier produit « **le choix CONSERVATEUR** » correspond à une énergie de provenance européenne dont l'origine est principalement non renouvelable (charbon, nucléaire, gaz, etc.).

3.2 Comment choisir un mix énergétique ?

Tous les clients peuvent opter librement pour l'un des 4 choix. Pour un client disposant de plusieurs points de livraison, il est possible d'avoir un choix différent pour chacun d'eux.

- En gardant **« le choix MALIN »**, les clients préservent l'environnement sans aucun effort.

- Avec **« le choix LOCAL »**, les clients misent sur les énergies renouvelables de leur région.

- Avec **« le choix VISIONNAIRE »**, les clients décident quelle sera la part d'énergie solaire régionale qu'ils souhaitent consommer.

- En optant pour **« le choix CONSERVATEUR »**, les clients choisissent de conserver un mix énergétique peu favorable à l'environnement.

3.3 Que coûtent les divers produits ?

Ces nouveaux produits viennent compléter les tarifs « énergie ». Le choix MALIN est proposé par défaut et n'engendre aucun surcoût pour le client. Les autres produits (local, visionnaire, conservateur) génèrent une modification du tarif (simple, double, double interruptible, BT Pro, MT Pro).

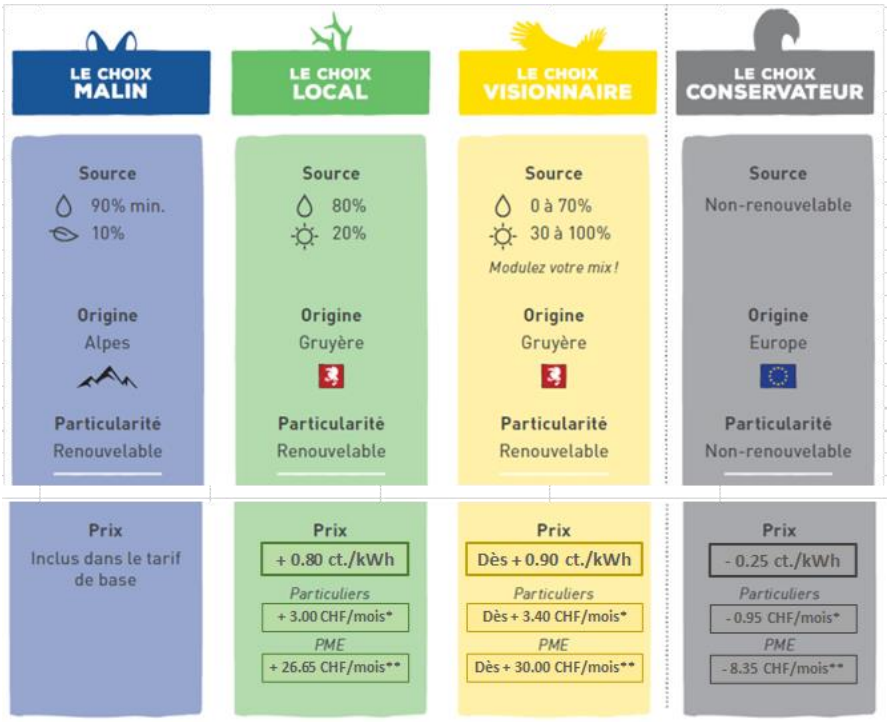

** Coûts mensuels moyens basés sur une consommation de 4'500 kWh/an (logement de 4 pièces avec cuisinière électrique et chauffe-eau électrique)*
*** Coûts mensuels moyens basés sur une consommation de 40'000 kWh/an (petite à moyenne entreprise)*

Fiche Tarifaire ENERGIE 2021

		LE CHOIX MALIN	LE CHOIX LOCAL	LE CHOIX VISIONNAIRE						LE CHOIX CONSERVATEUR
				30% Solaire	40% Solaire	50% Solaire	55% Solaire	70% Solaire	100% Solaire	
Simple										
Tarif Normal	Ct./kWh	7.92	8.72	8.82	8.92	9.02	9.07	9.37	10.12	7.67
Double										
Tarif normal (TN)	Ct./kWh	8.65	9.45	9.55	9.65	9.75	9.80	10.10	10.85	8.40
Tarif réduit (TR)	Ct./kWh	6.21	7.01	7.11	7.21	7.31	7.36	7.66	8.41	5.96
Double interruptible										
Tarif normal (TN)	Ct./kWh	8.10	8.90	9.00	9.10	9.20	9.25	9.55	10.30	7.85
Tarif réduit (TR)	Ct./kWh	6.07	6.87	6.97	7.07	7.17	7.22	7.52	8.27	5.82
BT Pro										
Tarif normal (TN)	Ct./kWh	8.09	8.89	8.99	9.09	9.19	9.24	9.54	10.29	7.84
Tarif réduit (TR)	Ct./kWh	5.85	6.65	6.75	6.85	6.95	7.00	7.30	8.05	5.60
MT Pro										
Tarif normal (TN)	Ct./kWh	7.69	8.49	8.59	8.69	8.79	8.84	9.14	9.89	7.44
Tarif réduit (TR)	Ct./kWh	5.45	6.25	6.35	6.45	6.55	6.60	6.90	7.65	5.20

3.4 Comment y souscrire ?

Les clients satisfaits du choix Malin n'ont aucune démarche à entreprendre puisqu'il s'agit du produit de base. En cas de volonté d'opter pour un des trois autres produits (local, visionnaire ou conservateur), le client contactera Gruyère Energie pour lui faire part de son nouveau choix. Un formulaire online est notamment à sa disposition pour effectuer cette opération : www.gruyere-energie.ch/mix-energetique

3.5 Quel est le délai à respecter ?

Les clients peuvent changer leur mix-énergétique à tout moment. Les modifications seront effectives au trimestre suivant.

3.6 Après tout, pourquoi ces nouvelles offres ?

Nous vendons ce que nous produisons
En investissant massivement dans le solaire photovoltaïque (mise en service de plusieurs centrales sur sa zone de desserte) et dans l'hydraulique (rénovation de l'usine de Charmey), Gruyère Energie valorise les efforts consentis ces dernières années mais aussi pour ceux des années à venir.

Nous abondons dans le sens de la Confédération
Au vu de ce qui précède, Gruyère Energie se positionne comme étant en phase avec la stratégie énergétique 2050 prônée par la Confédération.

Nous tenons notre ligne de conduite
Finalement, Gruyère Energie poursuit sur la voie de l'éco-responsabilité, ligne de conduite remontant à plusieurs années déjà (voir lien vers nos valeurs et engagements).